

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national du SNCTA s'est réuni à Athis-Mons le 20 juin 2017.

Le comité national salue le retour d'un ministère chargé des Transports. Il espère que la DGAC bénéficiera ainsi d'une plus grande autonomie pour faire face aux enjeux de la navigation aérienne et du contrôle aérien en particulier.

Le comité national souligne sa volonté de voir le protocole 2016 respecté, notamment s'agissant des recrutements et des mesures sociales. Il constate, enfin, la concrétisation des premières revalorisations protocolaires qui seront mises en œuvre le 1^{er} juillet 2017 avec le nouveau régime indemnitaire.

Il se satisfait de la mise en place au CRNA-Ouest, dès cet été, d'expérimentations de l'organisation du travail. Ces expérimentations respectent la volonté des contrôleurs et maintiennent un équilibre entre leurs conditions de travail et l'organisation de leurs vies personnelles.

En revanche, le comité national rejette les projets de grilles indiciaires ICNA proposées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique. Il dénonce le dogmatisme de celle-ci et rappelle sa détermination à ne voir aucun contrôleur aérien lésé, conformément aux engagements pris en 2016.

Dans un contexte où la *croissance* du trafic aérien dépasse tout ce qui a été connu et où le maintien en conditions opérationnelles des systèmes actuels, très coûteux, semble montrer des signes de faiblesse, le comité national revendique le maintien d'un haut niveau d'investissements. Ces dépenses sont indispensables pour moderniser des systèmes de contrôle obsolètes et qui auraient dû être remplacés depuis longtemps. Un manque d'efficacité dans la gestion de ces investissements rendrait cette modernisation incertaine.

S'agissant du programme SYSAT, pour lequel une décision cruciale est attendue prochainement, le comité national rappelle que les contrôleurs ont besoin rapidement d'un système efficace, adapté à l'opérationnel et de nature à permettre l'accompagnement de la croissance du trafic.

Le comité national condamne les communiqués de la Commission européenne et des lobbies des compagnies aériennes qui remettent en cause les conditions d'exercice du droit de grève des contrôleurs aériens. Ces campagnes de communication, parfois calomnieuses, sont inacceptables. Le SNCTA et les contrôleurs qu'il représente seront déterminés à défendre ce droit fondamental !

Adopté à l'unanimité